

où il s'est converti à l'islamisme, partout ailleurs s'enivre frénétiquement avec le sangara; l'Annamite, en Cochinchine et au Tonkin, s'abreuve d'alcool de riz. Le civilisateur (?) se réjouit et il ne remarque pas qu'il est lui-même envahi par le même ferment de dégénérescence que ses victimes.

*Instruction, ignorance, superstition.* — D'éducation, je ne parle point. Si elle est tombée très bas chez nous, elle est à peu près nulle, au point de vue français, dans les colonies; elle reste concentrée, dans chaque milieu ethnique, sous les formes traditionnelles, et son influence se révélera par les aptitudes et les tendances propres aux races que nous aurons à étudier.

On a fort discuté sur l'influence relative du savoir et du non-savoir dans la genèse du crime-délit. Nombre de manquements sont, dans tous les milieux civilisés, commis par des indégrossis, si mal instruits des conditions de rapports réciproques, qu'ils se heurtent à des droits réels ou factices par défaut de notion suffisante ou de compréhension sur leurs obligations. Mais beaucoup d'attentats, et non des moindres par la qualité, sont l'œuvre d'individus instruits jusqu'à l'affinement. Même, il n'est pas prouvé que les races sauvages et barbares, les races ignorant tout, en dehors de la pratique des choses immédiatement nécessaires à la vie, soient plus criminelles que les civilisées (le contraire est plutôt probable ou démontré). L'instruction d'ailleurs semble exercer une influence assez complexe que j'ai cherché à analyser dans mon livre *Crime et Suicide*<sup>1</sup>. Professionnelle, elle est une garantie contre les entraînements délictueux, parce qu'elle diminue les chances de conflits, issus de l'inaptitude à l'emploi des moyens réguliers de lutte pour l'existence. Extra-professionnelle et trop spéculative, si elle arme les mieux doués contre les sollicitations mauvaises, elle y entraîne souvent les autres, en leur apprenant l'art des coquinerias perfectionnées ou occultes.

1. Deuxième partie, chap. III, p. 447 et suivantes.

Dans l'Inde, les basses castes ont une criminalité vulgaire intensive, avec une instruction très rudimentaire; les hautes castes, avec une instruction très complète, en rapport avec les conditions de l'organisation sociale de la race, sous les règles de l'islam, du bouddhisme ou du brahmanisme, ont à leur acquit, à côté d'une quantité médiocre d'attentats extériorisés, des actes méritant la qualification d'attentats latents très caractérisés. En Indo-Chine, le peuple, avec ses vices, vaut mieux que les lettrés; il y a solidarité chez l'un et seulement égoïsme poussé, selon les occasions, jusqu'à l'antialtruisme le plus révoltant chez les autres. La question change d'aspect dans les colonies où des éléments ethniques d'origines diverses reçoivent une instruction similaire, elle-même émanée de la forme officiellement adoptée chez nous. Il s'opère alors quelque chose d'analogue à la digestion forcée d'un aliment identique, administré à des estomacs d'inégale capacité et surtout d'inégale fonctionnalité physiologique, une perturbation fréquemment transformée en état submorbide, durable ou permanent. La cérébration du noir n'est point la même que celle du blanc; soumettre l'une et l'autre à la ration uniformisée, c'est vouloir tout plier à un niveau commun contre toute logique. Où la ration convient à l'un, elle ne suffit plus à l'autre, et *vice versa*. La conséquence du système est, dès aujourd'hui, appréciable<sup>1</sup>. Avec un savoir au-dessous de l'élémentaire ou un vernis de savoir plus étendu, mais tout de surface, le noir s'exalte en sa vanité et ses prétentions; ses déceptions deviennent un facteur particulier de l'attentat, qui se révèle principalement à propos des rivalités politiques.

Il est une forme de l'ignorance, commune aux sauvages et aux civilisés, chez ces derniers souvent alliée avec une instruction très étendue, résultante des crédités naturelles ou que les religions ont créées. J'entends mentionner cette survivance des vagues appréhensions et des fortes espérances vis-à-vis d'un au-delà mystérieux, qui ont éclos aux premiers âges de

1. A. Corre, *Nos créoles*, p. 94.

l'humanité, chez les peuples mûrs, où elle entretient la foi dans le monde de l'occultisme et suggère parfois les actions les plus déraisonnables de la superstition. Elle joue un rôle à signaler dans l'étiologie du crime, mais qu'il serait injuste de n'apercevoir qu'en dehors de chez nous. Après les révélations qui nous ont appris la persistance en pleine Europe du meurtre rituel, des abominables cérémonies de la *messe noire*, etc., la reviviscence de mysticisme et de diabolisme à laquelle nous assistons<sup>1</sup>, la vogue, dans nos villes et nos campagnes, des sonnambules, devins et devineresses, sorciers et sorcières, nous serions mal venus à traiter nos coloniaux avec une sévérité trop âpre. Là-bas, d'ailleurs, on ne fait que répéter des leçons importées jadis de la métropole, ou des actes dont elle a laissé passer l'initiation avec la traite. Le *voudou*, encore pratiqué à Haïti, a été une conséquence de l'introduction aux Antilles d'esclaves recrutés dans la région du Bénin, où les sacrifices humains et le culte du serpent régnaient avant notre conquête du Dahomey. Les sorcelleries, presque toujours intentionnellement délictueuses, par occasion très criminelles de fait, des *obi* créoles, sont dérivées des superstitions françaises aux seizième et dix-septième siècles<sup>2</sup>; elles sont en outre perpétuées, grâce à la diffusion de détestables petits livres, que le colportage est aussi autorisé à répandre dans nos campagnes. Dans l'Inde et l'Indo-Chine, nous rencontrons des superstitions spéciales, mais généralement peu différentes des nôtres, quant à leurs formes et à leurs résultats possibles.

*Influences topographiques, telluriques et cosmiques.* — Les conditions topographiques et géologiques des lieux, surtout dans leurs rapports avec celles des industries et des cultures qui peuvent assurer aux hommes la satisfaction de leurs be-

1. H. Desportes, *le Mystère du sang*; Huysmans, *Là-bas!* docteur Bataille, *le Diable au dix-neuvième siècle*, etc.

2. *Nos créoles*, p. 115; *Crime en pays créoles*, p. 155-188, 192 et suivantes.

soins, exercent, sur les relations des collectivités et des individus, des influences susceptibles d'expliquer les tendances sociales ou antisociales observées dans les divers peuples. Je ne saurais insister sur un sujet comportant des développements aussi considérables, et capables de m'entraîner hors du plan que je me suis proposé. Je me bornerai à rappeler quelques faits. Au Tonkin, la piraterie est, en grande partie, la conséquence d'un système d'irrigation du delta, favorable aux opérations de tous les vagabonds, déclassés, bandits de profession nés dans le pays ou accourus des littoraux limitrophes. Ailleurs, comme au nord du Dahomey, des habitudes analogues naissent de l'état d'isolement et de stérilité de la région, où les ressources manquent, mais où les lieux permettent de se bien garder, après qu'on a été piller celles des voisins<sup>1</sup>. Le Touareg, nomade du désert, lui aussi, sur son brûlant domaine, ne peut vivre que de la rançon imposée à d'autres : il n'a point de cultivateurs à dépouiller, il s'adresse aux caravanes.

Un facteur trop peu soupçonné, et qui cependant devrait être tout particulièrement étudié, en raison des graves questions de responsabilité auxquelles son action peut donner lieu, l'endémie, sous ses formes multiples, modifie les impulsivités. Elle frappe à l'état aigu, provoquant des délires parfois homicides, ou à l'état chronique, amenant des dégénérescences réductrices de la cérébration et aptes à déterminer dans l'avenir des en-

1. Le pays est divisé en deux zones par une ligne de marais, sorte de fossé vaseux au bas de la première terrasse du système de gradins successifs qui vont aboutir au plateau du Niger. Au Sud, dans la plaine, « le Dahoméen, cultivateur et producteur, envisage la guerre comme une calamité et a trouvé tout de suite intérêt à se placer sous notre autorité. Au nord..., la contrée a toujours été le refuge des gens compromis et cherchant leurs moyens d'existence dans la piraterie. C'était le repaire des anciens chasseurs d'esclaves, qui se sont fait maraudeurs et coupeurs de route... Cela tient à ce que le sol, recouvert d'une mince couche de terre végétale et privé d'eau pendant la plus grande partie de l'année, est impropre à toute culture industrielle et ne produit guère que quelques plantes maraichères, haricots, oignons, etc... » (*Libre Parole* du 10 juin 1893.)

traînements ériminels (coup de chaleur, anémie cérébrale, intoxication palustre, etc.).

On sait quelle influence les agents cosmiques exercent sur les êtres.

Les climats — compris sous l'acception la plus large — font les races et les entretiennent dans leurs modalités physiques et psychiques. Les peuples des régions froides ou tempérées ne sont pas organisés de la même manière que ceux des pays chauds; les uns et les autres, lorsqu'ils changent de milieu, ont à subir une adaptation nouvelle, fertile en risques pour les individus, acquise par les masses au prix d'une sélection plus ou moins rigoureuse. Les races du nord ont plus de vigueur physique et intellectuelle que les races du midi: elles ont à lutter pour des besoins plus âpres et gagnent à l'effort soutenu cette énergie supérieure. Les races du midi, plus favorisées sous le rapport de la satisfaction des besoins, sont douées de moindre combativité; chez elles, il y a tendance à l'apathie; l'intelligence brille surtout par l'imagination; les activités sont capables de manifestations très intensives, mais par éclats de durée éphémère. En passant du climat froid ou tempéré dans les climats chauds, l'homme du nord s'amoindrit dans sa vigueur première et peu à peu prend la cérébration de l'homme du midi; il semble que celui-ci, transplanté dans une zone septentrionale, perde moins de ses qualités originelles, tout en acquérant mieux celles de la zone d'adoption. C'est que l'adaptation, l'acclimatement, est en général d'évolution plus aisée du midi vers le nord que du nord vers le midi. Néanmoins, dans l'œuvre colonisatrice, c'est le mouvement inverse qui s'est produit, parce que l'homme du nord, en s'enfonçant vers les pays chauds, devait y rencontrer des nations et des races de moindre résistance; il ne compte guère avec les obstacles du climat. De fait, là où l'Européen l'a formellement voulu, là où sa marche a été graduée, il a réussi à s'implanter, à former souche, indéniable preuve du cosmopolitisme sinon de toutes les espèces humaines, au moins de celles prédestinées au partage des grandes civilisations. Les créoles espagnols et portugais ont

peuplé l'Amérique intertropicale; il y a un solide établissement de créoles français aux petites Antilles, de créoles français et portugais à la côte occidentale d'Afrique et dans l'Inde. Si l'Angleterre et la Hollande n'ont pas réussi à créer avec leurs propres éléments des foyers de population dans leurs colonies orientales, il faut peut-être en rechercher la cause, moins dans un défaut d'adaptabilité, que dans la conservation trop absolue d'habitudes hygiéniques incompatibles avec les exigences des milieux exotiques.

Les grandes colonies européennes sont pour la plupart comprises dans les zones chaudes et même dans la zone intertropicale. Le blanc émigré s'est trouvé en face de conditions climatiques très différentes de celles de ses régions. Sous l'équateur, il a eu à lutter contre une chaleur torride et contre des endémies pernicieuses; mais avec son énergie de race, survivante à la débilitation du corps, il a triomphé des hommes façonnés au milieu presque à la façon de l'animal, indemnes vis-à-vis des influences pathogènes les plus redoutables, mais aussi réduits au minimum des activités cérébrales, paresseux, mal disposés pour l'effort continu. En des zones moins ardentes, il a rencontré des races plus intellectuelles, même très civilisées, mais assouplies dans l'apathie, pliées à tous les despotismes, sous une ambiance qui leur enlevait le pouvoir et la volonté de la réaction. L'Européen a jeté les fondements de sa domination sur des peuples émoussés par l'action des climats. Lui-même à son tour doit craindre d'acquiescer, avec l'adaptation, les mêmes facultés, qui n'assureraient son maintien momentané qu'en préparant sa décadence. Même s'il réduit son rôle à l'exploitation, il lui importe d'avoir pour la diriger des noyaux de sa race, sédentaires et acclimatés. A plus forte raison a-t-il à se préoccuper des moyens de peuplement, s'il entend se substituer aux indigènes. Il puise le moyen principal de sa résistance dans les formes de sa civilisation, qui, jusqu'à un point, compensent les influences débilitantes des climats excessifs, au lieu de les aggraver, comme nous le verrons faire à certains codes des civilisations orientales. Mais il y a pour lui des

procédés d'une autre sorte, qui l'aident à asseoir sa prépondérance ethnique; ou il entretiendra sa race, déplacée, dans le meilleur état de vigueur, par la fréquente immixtion d'éléments frais, fournis par la métropole; ou il lui donnera l'appoint d'un mélange avec les races indigènes (métissage). On a peut-être trop négligé la première mesure et trop compté sur la seconde, depuis le commencement de ce siècle. Quoi qu'il en soit, c'est par la combinaison, à des degrés très variables, selon des proportions très inégales, de l'un et de l'autre procédé, que se sont formées les populations créoles. Pures ou mixtes, les races créoles, englobées dans les masses noires que l'esclavage a importées, ont pris racine sur d'immenses territoires. Mais elles n'ont point su éviter toutes les causes d'amoindrissement. Elles ont acquis, sous l'influence du milieu climatérique, insuffisamment combattu par des habitudes appropriées, les caractères d'une sorte d'anémie relative, physiologique, toutefois facile à dévier vers la morbidité. Elles ont gardé la vivacité intellectuelle, l'esprit d'activité, les conceptions de la civilisation supérieure, qui sont le bien commun des races blanches, quelque peu perdu de l'affinement de celles-ci au contact et au mélange avec l'Africain, pris de l'irritabilité, de la tendance à l'impondération des déterminations, indices de l'espèce de névrose liée à l'état d'un sang moins oxygéné, moins modérateur du nerf<sup>1</sup>. Aussi l'impressionnabilité trop vive a-t-elle pour corollaire dans le milieu une irascibilité hors de proportion avec les causes qui la mettent en jeu; les impulsivités, jaillissant par éclats, sont-elles souvent empreintes de la note passionnelle et deviennent-elles aisément criminelles. L'alcoolisme, les abus sexuels, d'autres facteurs encore interviennent sans aucun doute à côté du climat pour produire ces effets.

Dans les pays froids ou tempérés, la chaleur joue le rôle d'excitant, et le froid celui de sédatif. Le contraire a lieu dans les pays intertropicaux et subtropicaux; la chaleur continue,

1. Blanco, *Effets des climats chauds sur le système nerveux* (Boll. de medicina navale, mai 1893), et *Revue de bibliographie internationale de médecine*, 1893, n° 3881.

affadit, épuise les énergies, qui se relèvent sous le stimulant des fraîcheurs relatives. Il est intéressant de rechercher, à cet égard, la marche de l'influence saisonnière sur le crime-délit. J'ai étudié cette évolution en plusieurs écrits, dans mon livre *Crime et Suicide*<sup>1</sup> et dans un mémoire sur *le Délit à Brest*<sup>2</sup>, pour la région française, dans ma *Criminalité créole*, pour la région antillienne<sup>3</sup>. En ce dernier ouvrage, j'avais été amené à formuler la loi du renversement que je viens de mentionner, après la constatation d'un nombre deux fois plus fort d'attentats au cours de la saison fraîche et sèche (la réconfortante), que pendant la saison chaude et pluvieuse (l'énergivante), à la Guadeloupe. L'excès de la saison fraîche était plutôt dû à une prédominance des crimes-propriétés, parmi lesquels une proportion d'incendies supérieure à celle des autres crimes de la catégorie. Mais ce dernier crime, de nature mixte, dirigé contre les personnes autant que contre les propriétés, reporté dans la catégorie des crimes-personnes, déplace les répartitions, et ramène bien la criminalité la plus intensive dans les mois les plus frais. La courbe de la criminalité était surtout en rapport avec celle des minima thermiques, et le parallélisme des deux lignes offrait des relations très remarquables jusque dans leurs oscillations. Il en était donc de l'activité anormale comme de l'activité régulière, l'une et l'autre recevaient, de la rupture d'une prostration équivalente à une compression pour l'organe cérébral, sous l'influence d'une caloricité élevée et continue, un coup de fouet qui leur redonnait une vigueur momentanée, au souffle des brises fraîches. Je tirai de ces faits la conclusion suivante: dans les pays chauds, à saisons peu tranchées, la température semble présenter, sur l'évolution du crime, une action inversée de celle qu'elle exerce dans nos pays tempérés, à saisons bien tranchées; c'est quand elle marque une diminution dans les moyennes, en même temps que les plus forts écarts entre ses extrêmes, que les crimes augmentent; le

1. Page 615.

2. *Archives de l'anthropologie criminelle*, mai et juillet 1890.

3. *Crime en pays créoles*, p. 112 et suivantes.

maximum de la criminalité coïncide avec les minima thermiques.

On m'a objecté — comme on l'a fait à propos de l'évolution saisonnière du crime-délit dans les régions européennes — que les relations de l'attentat étaient moins à établir avec les influences cosmiques, qu'avec des facteurs sociaux intercurrents. A cela, il est aisé de répondre que les facteurs sociaux mis en avant pour écarter les premières n'en sont très fréquemment que la dérivation. Mais, dans l'espèce, l'objection restait sans base. Si, comme le prétend M. Roux<sup>1</sup>, les ascensions du crime, à la Guadeloupe, se rapportent à l'état de la culture principale, la prématurité comme la maturité achevée de la canne à sucre laissant aux catégories les plus impulsives (noirs de basse couche, coolies hindous, travaillant sur les habitations) des loisirs ordinairement mal employés, fertiles en accès d'ivresse, en rixes et en attentats plus ou moins graves, comment expliquer, dans la même région, une évolution identique des punitions, c'est-à-dire d'impulsivités répressibles, parmi des catégories autrefois très surveillées? En 1836, à la Trinité<sup>2</sup>, île de climat presque similaire à celui de la Guadeloupe, sur 641 punitions infligées à des *apprentis* (noirs en situation préparatoire d'émancipation), la répartition par mois offre deux maxima, en mai (le mois du renouveau) et en août (le mois de la thermalité excessive); mais l'ensemble accuse la prédominance des manquements au cours de la saison fraîche, suivant un rapport de 324 (décembre à mai) à 317 (juin à novembre).

J'ai reconnu moi-même qu'il fallait très fréquemment chercher l'influence sociale derrière l'influence cosmique ou à côté. Celle-ci, en quelques occasions, se traduit d'une manière détournée assez singulière: le docteur Texier me signale la plus grande fréquence des vols avec effondrement, à Pondichéry et dans les localités environnantes, au mois de novembre,

1. *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1890, p. 97 (citation de Tarde in compte rendu de *Crime en pays créoles*).

2. *Enquête officielle sur l'état des colonies anglaises*.

époque à laquelle les murs des cases indigènes, d'argile desséchée au soleil, sont détremés par les pluies, faciles à percer ou à démolir; les assassinats seraient plus communs en mars, le mois où commencent les fortes chaleurs. En diverses circonstances, les facteurs d'ordre sociologique prévalent, bien qu'encore non toujours absolument dégagés d'une connexion cosmique, car les fêtes elles-mêmes, si fréquemment l'occasion de vols pour subvenir à la dépense des réjouissances, d'ivresses brutales et de rixes sanglantes, sont, depuis l'origine, fixées d'après certaines dates astronomiques (le Têt, fête du nouvel an, chez les Annamites, est parmi eux un moment de recrudescence délictueuse, comme à Brest et sans doute en d'autres villes, la période de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier qui lui correspond).

Les relations de l'attentat, l'une des formes de l'impulsivité, se manifestent plus directes avec les influences météorologiques, lorsqu'on constate, avec le docteur J. Cornilliac, que l'intoxication alcoolique, semi-latente durant les chaleurs, se traduit par de violentes explosions de *delirium tremens*, à l'époque des fraîcheurs; c'est de novembre à janvier, à la Martinique, que les médecins ont à relever et à traiter dans les hôpitaux le plus grand nombre de cas de délire alcoolique, et notre confrère et ami n'hésite pas à rattacher ce phénomène à une action thermique. Avec le froid relatif, la transpiration diminue et l'élimination de l'alcool absorbé tout en même temps, d'où le maximum des effets produits sur la cérébration. Bien certainement, ces éclats de manie, à côté desquels évoluent nombre de surexcitations dont la cause est inaperçue, ne sont pas étrangers à la production de plus d'un attentat.

Comme je ne pouvais généraliser une loi déduite de chiffres d'observations restreintes et recueillis dans un seul milieu, sans la confirmation de nouvelles recherches, j'ai dépouillé très attentivement un relevé détaillé des crimes et délits jugés à la Réunion pendant l'année 1891, relevé que je dois à l'obligeance du docteur Chédan, médecin en chef des colonies. Il s'agissait de répartir mensuellement, d'après la date exacte de la perpétration des attentats, les nombres de prévenus jugés cor-

rectionnellement par le tribunal de Saint-Denis et des accusés jugés par les cours d'assises de Saint-Denis et de Saint-Pierre, dans un milieu climatérique de conditions saisonnières renversées par rapport aux Antilles. La Réunion est, dans la mer des Indes et presque sur la limite du tropique sud, en possession d'un climat très chaud, assez analogue à celui de la Guadeloupe dans l'hémisphère nord; la saison chaude et pluvieuse s'étend de novembre à avril, la saison fraîche et sèche de mai à octobre. La statistique des assises roule sur un très petit nombre d'accusés; pourtant, elle permet de noter deux sommets très accentués en pleine saison des fraîcheurs (juin et août), sommets principalement déterminés par les attentats contre les personnes. La statistique correctionnelle porte sur un ensemble de 750 prévenus, pour lesquels la date de l'attentat a été précisée: le maximum des délits répond à octobre-novembre, période de transition qui marque la fin de la saison fraîche et le commencement des chaleurs, époque de heurtement physiologique qu'il est possible d'interpréter dans le sens d'une rupture d'équilibre favorable au déchainement des impulsivités; la courbe se maintient encore élevée en décembre, bien qu'à un moindre degré, puis elle devient oscillante avec un deuxième sommet en mars-avril, autre période de transition, c'est-à-dire de rupture d'équilibre, mais par passage de la chaleur à la fraîcheur relative, et un troisième sommet égal au précédent au milieu de la saison fraîche. Sans être aussi démonstrative qu'à la Guadeloupe, l'observation du crime-délit à la Réunion paraîtrait donc venir à l'appui de la loi que j'ai formulée. Les attentats contre la propriété sont ceux dont la courbe se rapproche le plus étroitement de la courbe générale; l'attentat contre les personnes offre un sommet très nettement dégagé en octobre.

Évidemment, il faudra multiplier les observations en divers lieux, avant d'être assuré d'un rapport rigoureux entre les variations saisonnières et le crime-délit. Je ne résume mes conclusions que comme probables, dans les colonies de type météorologique antillien ou analogue. Je tiens surtout à indi-

quer une voie, que ne permettent pas de parcourir les statistiques officielles et qu'on ne tracera qu'en relevant directement sur les feuilles de greffes les attentats délictueux et criminels d'après leur nature et leur date.

Mais il y aurait à pousser plus loin les recherches. Dans l'action stimulante, quelle part revient à la caloricité ou à la luminosité; quand la première diminue, l'action réconfortante attribuée à la fraîcheur relative ne serait-elle pas aussi en rapport avec la luminosité, plus grande au cours de la saison sèche? Il est difficile de se prononcer à cet égard. Les pays intertropicaux sont à la fois des foyers très intensifs de chaleur et de lumière, deux stimulants qui énervent par l'excès, l'un laissant l'organisme reprendre quelque vigueur au moment où son action fléchit, l'autre déployant la sienne à son maximum précisément à cette même période. Les explosions plus fréquentes de *delirium tremens*, sous l'influence de l'abaissement de température, jugeraient en partie la question en faveur de la modalité thermique; mais rien ne prouve que le rayonnement lumineux n'intervienne aussi dans la recrudescence simultanée d'autres formes de l'impulsivité. Pour apprécier le rôle de la lumière, très approximativement, on n'a d'autre moyen que de relever le nombre des jours de pluie (temps couvert) et de comparer leur fréquence avec celle des délits, en regard de la thermalité mensuelle. Je livre sans commentaires les recherches sommaires que j'ai faites sur ce point, d'après les observations recueillies à la Réunion. D'une manière générale, dans cette colonie, les sommets de l'attentat correspondent à la période qui offre le moins de jours pluvieux; le délit éprouve une chute rapide en décembre, alors que le nombre des jours pluvieux marque une ascension très nette, et, sauf en mars, où il y a rencontre de deux sommets, le délit se maintient bas avec des jours pluvieux relativement fréquents. Comme les températures sont ici un peu moins accentuées qu'à la Guadeloupe, il conviendrait peut-être d'admettre une intervention plus caractérisée de la luminosité dans la marche ascensionnelle de l'attentat.

Le docteur Gouzer<sup>1</sup>, qui a appelé l'attention sur l'influence lumineuse, a aussi mentionné celle de l'évolution lunaire. Les faits qu'il a condensés pour nos régions trouveraient-ils leur corollaire aux colonies?

1. *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1891.

## CHAPITRE II.

### COLONIES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE.

Les races indigènes, leurs mœurs générales et criminelles, la justice chez les noirs. — Les Français et la justice française ; statistique judiciaire officielle du Sénégal et de ses dépendances<sup>1</sup>.

Il est impossible de fournir une évaluation suffisamment approximative de la population, de races si diverses, qui est disséminée, sédentaire ou nomade, agricole, commerçante ou vouée aux aventures, sur l'immense région aujourd'hui soumise à notre influence, dans l'Afrique occidentale.

Nous sommes chez nous, en milieux organisés à la française, dans quelques localités du Sénégal dites *communes de plein exercice* : Saint-Louis, la ville chef-lieu de la colonie, Dakar, Gorée et Rufisque, qui, d'après le dernier recensement (1891), compteraient 39 000 habitants, les 5 sixièmes noirs d'origines variées, mais pour la plupart wolofs et sérères et généralement façonnés à nos habitudes, beaucoup même élevés dans nos écoles catholiques ou musulmanes ; le dernier sixième, formé pour la moitié de créoles ou métis (familles signares), tous catholiques et d'éducation française, et pour l'autre moitié d'Européens, presque tous de provenance métropolitaine<sup>2</sup>.

1. Par nécessité de mise en pages, j'ai dû supprimer, dans ce chapitre, une introduction d'assez grande étendue, exposé général de l'action des peuples musulmans et chrétiens sur les noirs, de l'histoire de la traite contemporaine, de l'exploitation cynique de l'Africain par les Arabes et les races d'Europe. On trouvera cet exposé dans le numéro d'août 1893 de la *Société nouvelle*, sous le titre de *Colonisateurs et Civilisateurs en Afrique*.

2. J'emprunte ces renseignements statistiques aux *Notices* de 1889 sur les colonies françaises et au recensement de 1891, opéré sur les ordres et sous la direction du gouverneur de Lamothe.